

# APPEL À CANDIDATURE

## DEVENEZ ACTEUR DE LA TRAME NOIRE DE VOTRE TERRITOIRE

Dans le cadre d'un projet inter Parcs d'envergure regroupant 6 Parcs Naturels Régionaux et 1 Parc National,  **votre Parc National des Cévennes s'engage dans une démarche pionnière en faveur de la sobriété lumineuse**, indispensable à la protection des ressources énergétiques et environnementales locales. Cette démarche vise à **développer et adapter localement des pratiques de rénovation, d'abaissement et d'extinction de l'éclairage artificiel la nuit**.

La recherche d'économies financières a conduit de plus en plus de communes du Parc à pratiquer l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit et /ou à rénover les points lumineux. Il s'agit de poursuivre ces actions et d'aller au-delà de la recherche d'économies. Réduire la pollution lumineuse liée à l'éclairage est en effet bénéfique en matière de santé pour tous, d'enjeux pour la biodiversité, de qualité de vie sur le territoire. **Cela nécessite d'associer les différents acteurs concernés, dont les acteurs privés** notamment dans le domaine de l'éclairage des enseignes commerciales.

Vous œuvrez au sein d'une entreprise privée du territoire ou vous gérez un site d'activités (industrielles, commerciales, etc.) et vous utilisez l'éclairage artificiel pour mettre en valeur vos vitrines, sécuriser vos locaux et produits, assurer la mobilité de vos usagers et clients ou encore signaler votre activité dans le paysage nocturne ? Vous êtes sensibles aux critères énergétiques, réglementaires et environnementaux liés à la pollution lumineuse, et vous recherchez des informations et des solutions pour améliorer l'éclairage de votre établissement ? Vous avez en projet de rénover tout ou partie des équipements d'éclairage artificiel ?

Le Parc national des Cévennes vous propose de vous accompagner dans cette démarche.

Cet accompagnement comprend :

- Une réunion de sensibilisation et de conseils sur les enjeux liés à l'éclairage privé, la réglementation, les solutions techniques et les aides financières : début juillet 2021,
- Un diagnostic des équipements de l'entreprise ou du site, réalisé par un professionnel de l'éclairage : en juillet 2021,
- Un dossier technique permettant d'engager le projet de rénovation lumineuse de l'entreprise. *(exemple joint)*.

Cet accompagnement est gratuit pour l'entreprise.

Pour en bénéficier, **un appel à candidature est lancé auprès des entreprises**. 5 établissements seulement seront accompagnés.

### Critères de candidature :

1. Présenter un usage professionnel privé de l'éclairage artificiel :
  - Illumination d'enseignes, de vitrines, d'ateliers techniques ou de locaux administratifs,
  - Éclairage de cheminements extérieurs,
  - Éclairage d'espaces de stockage extérieurs,
  - Éclairage de parkings.
2. Avoir envie d'agir en faveur de la lutte contre la pollution lumineuse et vouloir rénover tout ou partie de ses équipements d'éclairage artificiel à court terme.

En contrepartie de cet accompagnement, l'entreprise s'engage à :  
*(selon un calendrier indicatif à préciser ensemble)*

- Participer, dans le courant du mois de juillet 2021, à un diagnostic (en soirée) des équipements de l'entreprise ou du site,
- Participer, en septembre 2021, à une réunion de restitution des résultats et de proposition des travaux d'amélioration de l'éclairage de l'établissement,
- Engager les travaux préconisés prioritaires au plus tard au premier trimestre de l'année 2022.

Pour candidater, un courrier de candidature est à adresser à :  
Monsieur Richard Scherrer : 06 77 97 29 93 - richard.scherrer@cevennes-parcnational.fr  
Madame Juliette Wettstein (acteurs touristiques) : 06 99 75 27 49

**Avant le lundi 21 juin 2021**

Pour plus d'informations sur cet appel à candidature, vous pouvez contacter Monsieur Richard Scherrer, par mail à richard.scherrer@cevennes-parcnational.fr.

Si vous n'avez pas de projet de rénovation de l'éclairage et souhaitez participer **sans engagement** à la réunion de sensibilisation et de conseils sur les enjeux liés à l'éclairage privé, la réglementation, les solutions techniques et les aides financières **avant l'été 2021**, vous pouvez en informer Monsieur Richard Scherrer aux coordonnées ci-dessus.

**ENSEMBLE, AGISSONS POUR LA NUIT NATURELLE DE NOTRE TERRITOIRE.**



L'opération IPAMAC « Trame noire - phase 2 » est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.